



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

413-04-02-00-4260/2/2 – BIOMOL 1/25

Notification aux Etats parties à l'Accord instituant la Conférence européen de biologie moléculaire, fait à Genève le 13 février 1969

Adhésion de la République de Bulgarie

Le 9 juillet 2025, la République de Bulgarie a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument d'adhésion à l'Accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire, fait à Genève le 13 février 1969.

Conformément à son article XI, paragraphe 4, lettre b, l'Accord est entré en vigueur pour la République de Bulgarie à la date du dépôt de cet instrument d'adhésion, soit le 9 juillet 2025.

La présente notification est adressée par le depositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) aux Etats parties, en application de l'article XI, paragraphe 7, lettre b, de l'Accord.

Berne, le 16 juillet 2025

